REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
Service communication et information

Genève, le 17 mars 2021

Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse du département de la sécurité, de l'emploi et de la santé

COVID-19 - effets bénéfiques de la vaccination sur la population genevoise: le canton ouvre la campagne vaccinale aux personnes de 65 à 74 ans

L'analyse des données genevoises concernant les infections, croisées avec celles de la vaccination, démontrent que la vaccination fonctionne remarquablement bien, en particulier parmi le premier groupe cible de la vaccination, à savoir les personnes âgées 75 ans ou plus. Alors que la situation épidémiologique se péjore, ces résultats incitent le canton à réorienter sa stratégie vaccinale en ouvrant dès à présent la vaccination aux personnes âgées de 65 à 74 ans, tout en poursuivant par ailleurs la vaccination des personnes vulnérables et à risque et celle du personnel médical prioritaire. La campagne de vaccination devrait aussi connaître un coup d'accélérateur dès le mois d'avril, grâce à l'augmentation significative des doses livrées et l'ouverture d'un nouveau centre de vaccination en rive droite. En parallèle, le canton va renforcer sa campagne de testing, selon les directives fédérales. En misant sur ce double mixte, le canton espère prendre de vitesse la troisième vague et se rapprocher d'une sortie durable de la crise sanitaire.

A ce jour, toutes les personnes âgées de 75 ans ou plus inscrites sur la plateforme de vaccination – à savoir 30'000 personnes (69% des 75 ans ou plus) – ont reçu au moins leur première dose vaccinale. Parmi elles, plus de 20'000 personnes (47% des 75 ans ou plus) ont reçu les deux doses. En EMS, près de 77% des résident-e-s ont été vacciné-e-s une fois et 51% deux fois. Quant aux personnes adultes souffrant d'une ou de plusieurs maladies chroniques à haut risque de complication, elles sont près de 15'000 à avoir pu s'inscrire et recevoir un rendez-vous vaccinal après avoir demandé et obtenu de leur médecin traitant une attestation de vaccination prioritaire.

Effets bénéfiques de la vaccination

On mesure actuellement un double effet bénéfique de la vaccination, avec, d'une part, une diminution importante du nombre d'infections chez les personnes âgées de 70 ans et plus depuis le début de la vaccination, qui représentent la classe d'âge où le taux d'incidence est le plus bas et, d'autre part, une baisse du risque de développer des formes graves de la maladie. La situation dans les établissements médicaux-sociaux (EMS) s'est également améliorée de manière marquée ces trois dernières semaines alors que se poursuit la vaccination, avec la seconde dose, de 77% des résidents primo-vaccinés.

Des études menées à Genève et dans d'autres pays, notamment en Israël, pointent actuellement vers une incidence positive de la vaccination sur les groupes cibles de

population, en particulier chez les personnes âgées de 75 ans ou plus.

A Genève, parmi les 29'670 personnes de 75 ans et plus ayant reçu une seule dose, l'impact de cette première dose se traduit dès deux semaines après injection par 66 infections dans les quinze premiers jours mais seulement 20 infections après ces quinze premiers jours. Parmi les 20'210 personnes ayant reçu deux doses, neuf infections sont survenues dans les quinze premiers jours et une seule personne a été diagnostiquée avec une infection COVID-19 plus de quinze jours après sa seconde vaccination. Cette personne est par ailleurs restée asymptomatique.

Depuis le début de l'épidémie, on sait que l'âge peut être un facteur directement corrélé avec les risques de développer une forme grave de la maladie. Sur la base de récentes études, on voit que l'âge est un paramètre essentiel dans la mesure des effets bénéfiques de la vaccination. On observe une baisse sensible du nombre de cas d'hospitalisation des personnes âgées de 75 ans ou plus qui sont vaccinées. A Genève également, on relève cette diminution du nombre de personnes âgées de plus de 75 ans parmi les personnes hospitalisées.

Les données en provenance d'Angleterre soulignent aussi que l'âge est le facteur de risque prépondérant, indépendamment de la présence de l'une ou l'autre maladie, dans le cas de personnes hautement vulnérables, souffrant de maladies chroniques à haut risque de complication en cas d'infection à la COVID-19.

Fort de ces constats, le canton souhaite pouvoir protéger toutes les personnes dont l'âge représente un critère de vulnérabilité et décide de simplifier la procédure vaccinale, en poursuivant la vaccination de personnes particulièrement vulnérables, selon les critères de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), et en incluant dès à présent les personnes âgées entre 65 et 74 ans. Suivront ensuite soignants, puis les catégories d'âges suivantes: 55-64 ans, 45-54 ans, 35-44 ans, 25-34 ans et 16-24 ans.

Cette décision devrait aussi soulager les médecins de ville, qui ont été fortement sollicités par leur patientèle pour délivrer une attestation de vaccination prioritaire à leurs patient-e-s adultes souffrant de maladies chroniques à haut risque de complication en cas d'infection à la COVID-19. Les personnes actuellement prioritaires continueront à l'être, mais seules les personnes hautement vulnérables âgées de moins de 65 ans et qui répondent strictement aux critères de l'OFSP*, devront produire une attestation de priorité vaccinale, délivrée par leur médecin traitant. En revanche, ces derniers ne devront pas fournir d'attestation pour les prochains groupes appelés à être vaccinés.

Dès le 22 mars, toute personne âgée entre 65 et 74 ans qui remplit les conditions de résidence, d'affiliation d'assurance LAMal ou de statut d'expatrié, est donc invitée à s'inscrire sur la plateforme Internet de vaccination. Elle se verra attribuer un rendez-vous vaccinal dès qu'une place se libère, en fonction du nombre de doses reçues par le canton. Elle pourra se rendre le moment venu au centre de vaccination attribué, munie de sa carte d'assurance LAMal ou, cas échéant, de sa carte de légitimation internationale.

Hausse des livraisons de vaccin et nouveau centre de vaccination

Ce coup d'accélérateur dans la campagne vaccinale va être rendu possible en raison de l'augmentation des livraisons hebdomadaires dans le canton de Genève dès le mois d'avril. Dès lors, des lots de 18'000 à 20'000 doses devraient être acheminés chaque semaine à Genève. Ils seront composés à moitié de vaccins Pfizer et à moitié de vaccins Moderna.

Cette hausse permettra d'approvisionner les six centres de vaccination actuellement en

fonction – lesquels seront en mesure d'augmenter leur cadence vaccinale – ainsi qu'un nouveau centre sur la rive droite, à l'Hôpital de la Tour, qui ouvrira mardi prochain à la population.

Le centre de vaccination de l'Hôpital de la Tour pourra accueillir 100 personnes par jour et la cadence pourra s'accentuer jusqu'à 400 par jour si besoin. A l'instar des six autres centres de vaccination, ce lieu bénéficiera de facilités d'accès, qu'il s'agisse des transports publics ou motorisés, avec un dispositif dépose-minute et des places de parking pour les personnes à mobilité réduite.

Lancement à Genève d'une campagne de dépistage préventif

La hausse du nombre de vaccinations sera couplée avec l'élargissement du dépistage auprès de la population symptomatique, mais également asymptomatique. A travers cette double action, le canton espère pouvoir prendre de la vitesse et diminuer l'impact d'une troisième vague épidémiologique.

Selon la volonté du Conseil fédéral, le canton se prépare à renforcer les capacités de *testing* à Genève, en gardant une attention particulière pour les secteurs qui présentent un risque élevé de transmission et/ou de vulnérabilité, où l'intérêt épidémiologique d'un dépistage préventif est donc avéré. Il en va ainsi des institutions de soins et des foyers.

La campagne, qui sera présentée en détail demain, lors du point de presse sanitaire de la direction générale de la santé, et qui sera mise en œuvre progressivement dès le 22 mars, s'articulera autour de trois axes: le dépistage des personnes symptomatiques, les dépistages ciblés et répétés de personnes asymptomatiques et les autotests. Ce virage stratégique majeur implique un investissement, une préparation et une coordination soutenue afin d'accompagner les entreprises ou les institutions volontaires dans cet effort.

Différents types de test seront employés en fonction du risque de transmission, de la vulnérabilité des personnes concernées et d'autres critères (sensibilité du lieu, détermination des organisateurs, réseaux et capacités d'analyse des résultats). Quatre types de dépistages sont alors privilégiés: les dépistages individuels au cas par cas; les dépistages réactifs de masse en cas de flambée; les dépistages préventifs par échantillonnage ou de masse grâce à des *testings* réguliers d'une fraction d'un groupe ou d'un groupe entier.

Un modèle "Plan de protection-dépistage régulier des employés" pourra être prochainement téléchargé sur le site Internet de l'Etat. Les entreprises peuvent aussi désormais soumettre leur projet de plans de protections à l'adresse testing.covid@etat.ge.ch.

* Critères de vulnérabilité selon OFSP

Pour toute information complémentaire, par l'intermédiaire de M. Laurent Paoliello, directeur de la coopération et de la communication, DSES, T. 079 935 86 75 (MÉDIAS UNIQUEMENT):

- *M. Mauro Poggia, conseiller d'Etat, DSES*
- *Prof. Claire-Anne Siegrist, cheffe du centre de vaccinologie, Hôpitaux universitaires de Genève*
- *M. Adrien Bron, directeur général de la santé, DSES*
- *Dre Aliki Metsini, cheffe du secteur maladies transmissibles du service du médecin cantonal, direction générale de la santé, DSES*

- *Mme Nathalie Vernaz-Hegi, pharmacienne cantonale, direction générale de la santé, DSES*